

Lettre envoyée à :

- **Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**
- **Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation**
- **Madame Marina Ferrari, Secrétaire d'État chargée du Numérique**
- **Madame Anne Bouverot et Monsieur Philippe Aghion, co-présidents du Comité de l'Intelligence Artificielle générative**
- **Monsieur Stéphane Séjourné, Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères**
- **Monsieur Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de l'Europe**
- **Madame Rachida Dati, Ministre de la Culture**
- **Madame Isabelle Rauch, Présidente de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale**
- **Monsieur Laurent Lafont, Président de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat**

Paris, le 22 avril 2024

Objet : Alerte sur les risques de l'intelligence artificielle

Par la présente, les membres de l'AIIC France, Association Internationale des Interprètes de Conférence-France, de l'AFICI, Association Française des Interprètes de Conférence Indépendants et de la SFT, Société Française des Traducteurs, syndicat français des métiers de la traduction et de l'interprétation, membre de l'UNAPL, souhaitent vous alerter sur les risques à court terme que font peser les développements de l'intelligence artificielle sur la qualité, la fiabilité linguistique et la confidentialité des échanges internationaux.

Par leurs compétences et leur expérience, les interprètes de conférence et les traducteurs sont sans aucun doute les acteurs économiques les mieux placés pour percevoir ces dangers, quels que soient les domaines et les niveaux de responsabilité.

Face aux multiples effets d'annonce, il nous a semblé important en tant qu'associations et syndicat représentant les interprètes et traducteurs de rappeler les enjeux de la communication multilingue et interculturelle et de démystifier ces outils qui, comme tout outil, requièrent un usage approprié.

Les progrès rapides de l'intelligence artificielle captivent le monde entier, suscitant à la fois enthousiasme et inquiétude et soulevant d'importantes questions quant à leur retentissement sur l'économie mondiale.

En effet, selon une récente étude du FMI, dans les économies avancées, environ 60 % des emplois pourraient être affectés par l'IA¹.

Certains secteurs d'activité ont pu en tirer des avantages immédiats, mais dans tous, se pose la question de l'éthique de l'usage de ces technologies : en témoignent les prises de position de la Scam², des journalistes de RSF³ ou encore du Conseil de l'Europe concernant l'usage de l'IA dans les systèmes judiciaires⁴. L'accélération effrénée du recours à l'intelligence artificielle observée ces derniers mois suscite de fortes inquiétudes dans nos métiers de l'interprétation de conférence et de la traduction.

Les interprètes et les traducteurs jouent depuis toujours un rôle de passerelle entre différents interlocuteurs, au plan diplomatique, dans les conférences internationales, les échanges entre patronat et syndicats, dans les sphères intellectuelles ou commerciales. Au cœur de leur métier se trouve la connaissance des langues, bien sûr, mais surtout une intelligence situationnelle et contextuelle, une compréhension des enjeux culturels, commerciaux, diplomatiques, humains. Les traducteurs et interprètes se sont au fil du temps approprié de nouveaux outils, de nouvelles technologies pour améliorer leur productivité et perfectionner leur travail. Or, face aux annonces de plateformes d'interprétation simultanée et de vidéoconférence intégrant l'IA, les interprètes et les traducteurs sont inquiets, non seulement pour la perte potentielle de clients que cela pourrait représenter pour eux qui exercent cette activité avec passion et grand professionnalisme, mais aussi et surtout, pour les incidences sur le dialogue multilingue et interculturel.

En effet, les systèmes d'intelligence artificielle, quoique bien avancés, ne sont pas aboutis. Ils reproduisent de façon indiscriminée les stéréotypes, les biais, voire les préjugés. Ils génèrent des contenus sans considération de leur véracité ou de leur impact et traduisent sans tenir compte du contexte, ce qui doit susciter la plus grande vigilance à l'heure où la désinformation menace nos démocraties. Une utilisation massive et sans discernement induirait des pertes immenses de savoir-faire, de compétences cognitives et de capacités intellectuelles, ainsi qu'un appauvrissement de la langue, le système tournant en boucle sur lui-même à moins d'être nourri de nouveaux contenus non-artificiels. Les conséquences potentielles sur la fiabilité de l'information et la réputation des acteurs sont sérieuses.

À cela s'ajoute le risque de fuites d'informations capitales et/ou stratégiques résultant de la diffusion des contenus traduits sur support numérique. La pierre angulaire de notre métier est la confidentialité, gage de l'indépendance et de la fiabilité de la traduction ; or, l'utilisation massive de ces outils signe l'impossibilité de garantir la confidentialité des échanges et d'assurer que la production intellectuelle des interprètes et des traducteurs n'est pas utilisée pour entraîner des machines, faisant fi de leurs droits d'auteur et de leurs engagements éthiques vis-à-vis de leurs clients.

¹ <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2024/01/14/ai-will-transform-the-global-economy-lets-make-sure-it-benefits-humanity>.

² <https://www.scam.fr/actualites-ressources/pour-le-developpement-dune-ia-respectueuse-du-droit-dauteur-la-scam-exerce-son-droit-dopposition/>

³ https://rsf.org/sites/default/files/medias/file/2023/11/Charte%20de%20Paris%20sur%20l%27IA%20et%20le%20journalisme_1.pdf

⁴ <https://rm.coe.int/charte-ethique-fr-pour-publication-4-decembre-2018/16808f699b>

Nos associations suivent de près les développements technologiques dans notre secteur afin de discerner quels usages raisonnés et pertinents peuvent être promus, mais il nous semble essentiel, en parallèle, d'instituer des garde-fous contre un usage indiscriminé et sans intervention de professionnels de la communication multilingue et interculturelle.

Ainsi, nos associations s'adressent à vous afin :

- 1) d'inscrire l'interprétation et la traduction par IA comme système d'IA transversal à haut risque dans l'Annexe 3 de l'AI Act, exigeant ainsi qu'il réponde aux normes élevées figurant au Chapitre 2 de cette législation⁵ ;
- 2) d'adapter le droit d'auteur afin de protéger toute production des interprètes et des traducteurs (enregistrement de voix lors d'une conférence, traductions de tout type : libre, certifiée, sous-titrage, littéraire). Ces productions servent aujourd'hui à alimenter et perfectionner les systèmes d'intelligence artificielle sans accord préalable ni rémunération des professionnels qui en sont la source ; la Directive européenne sur les droits d'auteur et droits voisins de 2019 prévoit d'ailleurs la possibilité d'exercer un droit d'opposition ;
- 3) d'imposer l'indication de la nature « non humaine » (« artificielle ») des contenus créés par l'intelligence artificielle et/ou inversement, promouvoir un label indiquant un contenu « fruit de l'intelligence humaine ».

Il est urgent d'entreprendre immédiatement des actions tant au niveau national qu'europpéen afin de protéger à la fois les conditions d'exercice des traducteurs et interprètes et de préserver la fiabilité, la confidentialité et l'efficacité des échanges internationaux, dont l'importance nous est rappelée chaque jour.

Nous nous tenons à votre disposition pour une audition à ce sujet, si nécessaire et, confiants dans l'attention que vous porterez à notre sollicitation, nous vous prions de croire en l'expression de notre très haute considération.



Camille MERCIER-SANDERS
Présidente



Paula MARTINS
Présidente



Société Française des Traducteurs
SFT • Syndicat National
19 bd Marie et Alexandre Bayon
72100 LE MANE
secretariat@sft.fr • www.sft.fr

Bruno CHANTEAU
Président



⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021PC0206>